Le FOEHN Un nouveau souffle

la cgt DOUANES

JOURNAL DE LA SECTION REGIONALE DES DOUANES CGT DE LA DIRECTION DE CHAMBERY

Numéro 58 - Novembre **2026**

Aéroport de Saint-Geoirs
Vers une fermeture du poste douanier avancé ?

Le poste douanier avancé de l'aéroport de Saint-Étienne de Saint-Geoirs, structure officiellement créée le 3 octobre 2018, est-il sur le point de fermer ?

La question se pose depuis le départ en retraite, en début d'année 2026, d'un des deux agents présents sur le site, et les pressions de l'Administration pour que son collègue rejoigne la BSI de Grenoble.

Plutôt que de combler un sous-effectif, la Douane a préféré fermer carrément la structure, s'affranchissant au passage des règles applicables en la matière (étude d'impact globale, saisine pour avis du Comité Social d'Administration…).

En réaction à ce projet, dans un esprit constructif et de responsabilité, la CGT a d'abord contacté la Direction Régionale de Chambéry sur ce changement d'affectation un peu à la hussarde d'un collègue, lui demandant de sursoir à cette décision et lui proposant de rechercher ensemble une solution.

Devant le silence radio qui se prolongeait, la CGT a contacté la Préfète de l'Isère ainsi que M. Yannick NEUDER, député de la 7e circonscription de l'Isère et ancien Maire de Saint-Étienne de Saint Geoirs. Nous les avons alertés sur les conséquences de cette dégradation du service public douanier sur le fonctionnement de l'aéroport.

La fermeture de ce poste douanier avancé à l'aéroport enverrait en outre un bien mauvais signal, au moment où le nouvel exploitant du site aéroportuaire travaille sur la mise en place de vols réguliers durant l'été.

Une rencontre entre la CGT et M. NEUDER a ainsi permis de sensibiliser le député à cette problématique. Ce dernier, très étonné de ne pas avoir été informé de ce projet, a bien compris les enjeux d'une présence douanière constante sur cet aéroport, et a demandé à l'Administration de reconsidérer sa position.

Le premier résultat de ces interventions est résolument positif, puisque le projet est suspendu et la structure est maintenue jusqu'à la fin de la période hivernale.

Et après ?
Aucune garantie de maintien sur le site n'a été promise à notre collègue, pour qui l'incertitude va se prolonger encore plusieurs mois.
Un tel mépris de la part de notre administration laisse sans voix.

Soucieuse du maintien de cette structure douanière et de la défense de notre collègue, la CGT comme à son habitude se battra jusqu'au bout et se réserve le droit, pour le cas où la décision finale serait défavorable, de porter le dossier devant le tribunal administratif.